



**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 18 mars 2022**

Sont présents :

BENOIT Pascal, BOUGRO Corentin, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PELLETIER Thierry, QUÉAU Karen, TRESSEL Angélique.

Pouvoirs :

Michel GUILLAS donne pouvoir à Jean-Claude MAILLARD
Janique ALLIOT donne pouvoir à Françoise JOGUET
Alexandra CHEVREUX donne pouvoir à Karen QUÉAU
Cyrille LE SOLLIEC LELEU donne pouvoir à Gilles HAUROGNÉ
Mathieu PLAUD donne pouvoir à Christian LEMÉE

Corentin BOUGRO est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19h30.

Approbation des comptes-rendus des séances du 18 et 26 février 2022

Aucune observation n'étant faite, les comptes-rendus des précédentes séances sont approuvés à l'unanimité.

Délibérations

1. Vote du compte de gestion 2021
2. Vote du compte administratif 2021
3. Vote des taux d'imposition 2022
4. Vote du budget 2022
5. Renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement
6. Choix des entreprises pour le City stade et le Pump track
7. Transaction foncière entre Art Thé et la commune de Théhillac
8. Enquête publique
9. Adhésion au service commun informatique de Redon Agglomération

Informations au conseil municipal

- a- Aide à l'Ukraine
- b- Relance conseiller numérique
- c- Bilan Eau du Morbihan

Le maire demande le rajout à l'ordre du jour de l'affectation du résultat 2021.

1- Vote du compte de gestion 2021

Monsieur David Egasse, conseiller aux décideurs locaux (élus) de la Trésorerie de Redon, présente aux conseillers le compte de gestion 2021. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il regroupe l'ensemble des documents justifiant et résumant la totalité des opérations exécutées, sous la responsabilité du comptable des finances publiques.

Après présentation des comptes, il en ressort une situation financière avec un endettement de 406€/habitant et une capacité à rembourser cette dette de 3,9 années. Cette situation donne la possibilité à la commune de poursuivre ses projets de sécurisation et d'embellissement. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 présenté.

2- Vote du compte administratif 2021

Le compte administratif 2021 est présenté au conseil municipal et se présente ainsi :

Section de fonctionnement (€)

Dépenses réalisées	423 960,39
Recettes réalisées	494 707,76
Résultat de l'exercice 2021	70 747,37
Résultat antérieur 2020 reporté	42 770,11
Résultat à affecter	113 517,48

Section investissement (€)

Dépenses réalisées	307 239,30
Recettes réalisées	288 313,14
Résultat budgétaire de l'exercice 2021	- 18 926,16
Résultat antérieur 2020 reporté	- 33 614,03
Résultat global reporté	- 52 540,19

Gilles HAUROGNE prend la présidence de la séance pour le vote, le maire sort de la salle du conseil.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, vote le compte administratif 2021.

3- Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat 2021 de la section de fonctionnement.

La situation peut se résumer ainsi :

- Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 113 517,48€
- Besoin de financement de la section d'investissement : 52 540,19€

Proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement :

- En section d'investissement : 78 517,48€ (compte 1068)
- En section de fonctionnement : 35 000,00 € (compte 002)

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'affectation du résultat proposé.

4- Vote des taux d'imposition 2022

Il est proposé le maintien des taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec une voix contre, vote les taux suivants :

- Taxe foncière bâti : 31,32%
- Taxe foncière non bâti : 51,02%

5- Vote du budget 2022

Le maire présente au conseil municipal le budget primitif proposé par la commission finances :

- la section de fonctionnement s'équilibre à 547 908,00€,
- la section d'investissement s'équilibre à 503 463,00€.

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	183 640,00	002	Excédents antérieurs reportés	35 000,00
012	Charges de personnel	172 550,00	013	Atténuation de charges	5 800,00
014	Atténuations produits	1 000,00	70	Produits des services du domaine, ventes diverses	34 100,00
022	Dépenses imprévues	2 500,00	73	Impôts et taxes	313 111,00
023	Virement à la section d'investissement	52 473,00	74	Dotations, subventions et participations	119 890,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 500,00	75	Autres produits de gestion courante	40 002,00
65	Autres charges de gestion courante	122 745,00	76	Produits financiers	5,00
66	Charges financières	8 000,00			
67	Charges exceptionnelles	500,00			
TOTAL		547 908,00	TOTAL		547 908,00

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
001	Déficit investissement reporté	52 540,19	021	Virement de la section fonctionnement	52 473,00
020	Dépenses imprévues		040	Opération d'ordre	4 500,00
16	Emprunt et dette assimilée	50 500,81	10	Dotations	129 554,48
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunt et dette assimilée	70 452,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	13	Subvention investissement	237 983,00
23	Immobilisation en cours	394 422,00	024	Produits des cessions	8 500,52
TOTAL		503 463,00	TOTAL		503 463,00

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2022 proposé.

6- Renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est une association à laquelle les communes peuvent adhérer. Il accompagne les communes dans leurs projets d'aménagement, d'urbanisme ou d'architecture en offrant une prestation à moindre coût.

La commune de Théhillac a adhéré en 2021. Grâce à cela le CAUE l'accompagne pour le projet d'aménagement du centre bourg et le cahier des charges pour le choix d'un bureau d'étude pour l'étude de centralité. Le maire propose aux conseillers de renouveler son adhésion pour l'année 2022. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le renouvellement d'adhésion au CAUE pour un montant de 199,32€ pour l'année 2022.

7- Choix des entreprises pour le City stade et le pump track

Plusieurs entreprises ont été consultées concernant les projets de City stade et Pump track qui doivent être installés près du terrain de foot. Le maire présente aux conseillers les devis reçus.

Le conseil municipal, retient les entreprises suivantes :

- Synchronicity pour le City stade à la majorité, avec 7 voix pour, 3 abstentions et 5 voix portées sur l'autre entreprise,
- P Tracks pour le Pump track, à l'unanimité.

8- Transaction foncière entre Art Thé et la commune de Théhillac

L'association Art Thé a été dissoute lors de sa dernière assemblée générale. Toutefois, l'association possède une parcelle, cadastrée ZC 576, au lieu-dit la Noë, d'une surface de 1075m² où passe le sentier pédestre de la commune. Le conseil d'administration a décidé de céder cette parcelle à la commune lors de sa dissolution conformément à la convention signée le 8 décembre 2014 entre Art Thé et la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte cette transaction foncière au nom de la commune de Théhillac,
- prend les frais de notaire à sa charge,
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

9- Enquête publique GAEC Madeleine

Le GAEC Madeleine, créé depuis le 1^{er} février 2022 est le regroupement du GAEC de la Madeleine et du GAEC de la Garenne situés à Saint-Dolay.

Le GAEC Madeleine exploitera les deux sites : La Madeleine et La Garenne du Bourg à Saint Dolay. Les vaches et une partie des génisses seront à la Madeleine et des génisses et les vaches de réforme seront à La Garenne du Bourg.

L'enquête publique concerne le site de La Madeleine et l'atelier des vaches laitières qui souhaite s'enregistrer pour 280 vaches laitières.

Le conseil municipal, à la majorité, donne un avis favorable, avec un avis défavorable, à l'exploitation de 280 vaches laitières par le GAEC Madeleine.

10- Convention de service commun informatique entre Redon Agglomération et la commune de Théhillac

Redon Agglomération a créé un service commun : Direction Communautaire des Systèmes d'Information et du Numérique (DCSIN), ouvert aux communes par adhésion à une convention d'un an renouvelable par tacite reconduction jusqu'à échéance de la mandature. Chaque année une part fixe (1 500€) et une part variable (1,50€ par habitant) seront demandées aux communes afin de financer le service commun.

Le conseil municipal, à la majorité avec une abstention :

- décide d'adhérer au service commun informatique de Redon Agglomération,
- autorise le maire à signer la convention entre Redon Agglomération et la commune de Théhillac.

11- Informations au conseil municipal

a- Aide à l'Ukraine

La Croix Rouge et l'Association des Maires sont les relais pour les personnes qui souhaitent faire des dons financiers pour l'Ukraine. Des informations peuvent être données en mairie.

b- Relance conseiller numérique

Depuis octobre 2021, une conseillère numérique, Sarah Valque-Piriou, est à la disposition, GRATUITEMENT, des habitants de la commune, pour découvrir les bases de l'informatique, se perfectionner sur différents thèmes ou être accompagné dans les démarches administratives.

Des ateliers thématiques ont lieu dans les 6 communes : ALLAIRE, BEGANNE, ST GORGON, ST JEAN LA POTERIE, RIEUX, THEHILLAC et les habitants de ces communes peuvent y participer, sur inscription, peu importe leur lieu de résidence. Des rendez-vous individuels peuvent également être pris.

Devant le peu d'enthousiasme pour ces formations, une réunion avec Sarah Valque-Piriou va être proposée afin qu'elle puisse se présenter et expliquer de vive voix ce qu'elle peut apporter à la population. A cet effet, un courrier, accompagné du programme d'avril à juin 2022 va être déposé dans toutes les boîtes aux lettres, car TOUTE LA POPULATION est concernée. Si vous êtes intéressés par cette réunion, merci de le signaler rapidement en mairie, pour une bonne organisation. La date de cette réunion vous sera communiquée, elle peut avoir lieu un samedi ou un soir pour les personnes qui sont dans la vie active.

Il est important de savoir que la convention signée pour la mise en place de ce conseiller numérique se termine le 30 avril 2023. Si la population ne s'investit pas dans cette formation, la convention ne sera pas renouvelée et donc plus de formation gratuite et sur place.

c- Bilan Eau du Morbihan

Mikël Muros Le Rouzic et Thierry Pelletier ont visité une station de pompage et de puisage à Saint-Jacut les Pins.

Dans le morbihan : 120 000 abonnés, 12 millions de mètres cube d'eau consommés (25% de fuite), 5 réservoirs d'eau. Point de vigilance sur le gaspillage d'eau.

Les propriétaires des maisons ayant un compteur d'eau à l'intérieur de leur maison doivent se signaler en mairie en vue de travaux futurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 29 avril 2022.

INFORMATIONS DIVERSES

Frelons asiatiques

Les beaux jours reviennent, et avec eux, les frelons asiatiques. Il est nécessaire de faire l'inspection de vos abris de jardin, dessous de toit, pergolas et carports, vieilles bâtisses et remises, nichoirs à oiseaux, granges, volets, etc ... Afin de détruire tous les nids primaires en cours d'élaboration, la fabrication et la mise en place des pièges (à partir d'une bouteille plastique) peuvent être envisagés en ce début d'avril. La mairie met à disposition une tenue spéciale afin de détruire les petits nids en toute sécurité.

Une synthèse de l'action 2021 sur le département est consultable en mairie, vous y trouverez quelques conseils pratiques, des statistiques ainsi que la liste des désinsectiseurs référencés par la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Pour notre sécurité, ne laissons pas se développer les nids de frelons.

Campagne de piégeage

La campagne de piégeage de ragondins débute le 24 mars 2022 et se termine le 28 avril 2022. Elle est menée par des piégeurs de la société de chasse de Théhillac avec l'accompagnement de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) du Morbihan.

Courses cyclistes

Le dimanche 5 juin 2022, Théhillac aura le plaisir de renouer avec une épreuve de courses cyclistes qui s'est déjà déroulée il y a quelques décennies.

L'Entente Théhillacoise, en partenariat avec le vélo sport rieuxois 56 (VSR) organise un après-midi de courses cyclistes sur un circuit de 4,2 kms : mairie/la Noë/rue Saint-Michel/rue des Quins/Chemin des Mares/la Garenne/le Marais/rue du Bout de Ville/mairie.

Pour que cette compétition puisse se dérouler en toute sécurité pour les participants, nous faisons appel à toutes les personnes voulant y contribuer. Il s'agit essentiellement de garder les intersections des routes afin d'éviter toutes intrusions de véhicules sur le circuit de 14h00 à 17h30. Un nombre de cinquante bénévoles est indispensable pour réaliser cette animation dans nos rues. Merci de nous apporter votre participation en vous inscrivant au 06.02.36.85.98 (Gilles Haurogné).

Entente Théhilloise